Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Immeuble, dit L'Archeboc

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000138
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : L'Archeboc

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992, AB, 11

Historique

Le projet est élaboré en 1985 pour le compte de la SMA, (domiciliée à Arcs 1800, présidée par Roger Godino), maître d'ouvrage de l'opération. La conception est due à la collaboration entre C. Perriand et B. Taillefer. La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la S.MA) avec A. Chedal, collaborateur de B. Taillefer. Le permis de construire est accordé en février 1986, le chantier débute en juin 1986, et la livraison des studios a lieu dès Noël 1986. L'Archeboc est programmée dans le cadre de la ZAC de Charmettoger. La conception prend appui sur la réussite des Mirantins, dont le 1er immeuble achevé à la fin de l'année 1985, et conçu à partir du nouveau « studio loisirs » mis au point en 1984 par C. Perriand, remporte un succès auprès de la clientèle, et permet de répondre au nouveau marché immobilier. L'Archeboc est la 2e opération édifiée au quartier de Charmettoger.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1986 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : André Chedal (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

Pour l' Archeboc (122 studios), on prévoit un programme équivalent au programme des Mirantins (111 studios). Mais au lieu de réaliser l'opération en trois immeubles comme aux Mirantins, on choisit de réaliser l'opération en un seul immeuble, retrouvant là des échelles comparables à des opérations réalisées auparavant (Tournavelles I et II). Les principes de composition et d'organisation des studios sont comparables aux Mirantins I, II et III, à tel point que l'Archeboc est parfois nommée Mirantins IV, Mirantins V et Mirantins VI sur les documents d'études au niveau des esquisses. Le plan de masse est composé en accord avec la réalisation de l'hôtel Latitude (conçu en même temps que l'Archeboc). Les deux projets sont prévus en prolongement l'un de l'autre, implantés dans la ligne de plus grande pente (perpendiculairement aux courbes de niveaux), suivant les principes développés auparavant au quartier du Charvet. Le "studio loisirs" fait l'objet d'adaptations par rapport aux projets "prototypes". L'accès à la mezzanine est modifié afin de pouvoir la partager en deux espaces : le coin des parents sur le devant, l'alcôve pour les enfants à l'arrière ; le "rangement escalier" est inversé de sens, démarrant dans le séjour, afin de desservir la mezzanine dans son milieu. L'Archeboc comprend 531 lits, composée

de deux bâtiments juxtaposés (4 niveaux en hauteur moyenne), dont les distributions sont complémentaires. Chacun des deux bâtiments est organisé autour d'une distribution verticale centrale qui distribue de part et d'autre les studios. Chaque bâtiment est distribué par une coursive centrale longitudinale (placée perpendiculairement à la pente) qui dessert de part et d'autre tous les studios. Chaque partie de l'immeuble comprend un escalier à double volée placé sur le côté nord-est, laissé ouvert sur l'extérieur, occupant l'espace de deux travées, donnant accès à la coursive de l'immeuble, isolant ainsi en quatre groupes l'ensemble des studios. Les toitures sont multiples, mais composées partout de deux versants réguliers pentus assemblés en faîtage.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages de soubassement, 3 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier droit, cage ouverte
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet est élaboré en 1985 pour le compte de la Société « Les Montagnes de l´Arc » (domiciliée à Arcs 1800), présidée par Roger Godino, maître d´ouvrage de l´opération.
La conception du projet est due à la collaboration entre Charlotte Perriand et Bernard Taillefer.
La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la S.MA., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal, (122 logements, 531 lits).
Le projet est étudié en 1985 ; le permis de construire est accordé en février 1986 ; l´ouverture du chantier se fait en juin 1986. La livraison des studios de la résidence « Archeboc » a lieu dès Noël 1986, pour la saison 1986/1987 ; et l´achèvement du chantier s´effectue en février 1987.

B. Origine du projet

La résidence « Archeboc » est programmée dans le cadre de la mise en oeuvre de la ZAC de Charmettoger.
La conception prend appui sur la réussite du projet de la résidence « les Mirantins » dont le premier immeuble « Mirantins I » est achevé pour la fin de l´année 1985.
Le nouveau « studio loisirs » mis au point en 1984 par Charlotte Perriand remporte un succès auprès de la clientèle, et permet de répondre au nouveau marché immobilier.
Pour la résidence « Archeboc » (122 studios), on prévoit un programme équivalent au programme de la résidence « les Mirantins » (111 studios). Mais au lieu de réaliser l´opération en trois immeubles comme aux Mirantins (Mirantin 1 : « Le Mirantin » 31 studios ; Mirantin II : « Le Bellachat » 39 studios ; Mirantin III : « La Tournete » 41 studios), on choisit de réaliser l´opération en un seul immeuble, retrouvant là des échelles comparables à des opérations réalisées auparavant (Tournavelles I et II comportant chacun 90 studios).
Les principes de composition et d´organisation des studios sont comparables aux immeubles Mirantins I, II et III, à tel point que la résidence « Archeboc » est parfois nommée « Mirantins IV », « Mirantins V » et « Mirantins VI » sur les documents d´études au niveau des esquisses.
Le « studio loisirs » fait l´objet d´adaptations par rapport aux projets « prototypes » réalisés dans la résidence « les Mirantins » ; l´accès à la mezzanine est modifié afin de pouvoir la partager en deux espaces : le coin des parents sur le devant, l´alcôve pour les enfants à l´arrière ; le « rangement escalier » est inversé de sens, démarrant dans le séjour, afin de desservir la mezzanine dans son milieu ; cette disposition annonce le morcellement de la mezzanine en deux espaces de chambres séparés l´un de l´autre.

C. Programme

La résidence « Archeboc » comprend 531 lits répartis en 122 studios, pour une superficie de 5 600 m2 de plancher.

La résidence est composée de deux bâtiments juxtaposés (de 4 niveaux en hauteur moyenne), dont les distributions sont complémentaires ; chacun des deux bâtiments est organisé autour d´une distribution verticale centrale qui distribue de part et d´autre les studios :
- à l´amont, un bâtiment en angle, composé de 51 studios environ, (deux ailes de 18,00 m et 15,00 m de longueur et 15,30 m de largeur) ;
- à l´aval, un bâtiment régulier, composé de 71 studios environ (32,50 m de longueur et 17,00 m de largeur).
Chaque logement se développe sur une surface de 18,00 m2 au sol (2,96 x 6,06 m) avec une mezzanine de 15,00 m2 environ (avec une hauteur sous plafond de 1,78 m) et une terrasse de 5,71 m2 (1,83 m x 3,12 m).

D. Principes du projet

D. 1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station

Le quartier de Charmettoger (troisième quartier d´Arc 1800 à être aménagé à partir de 1984) se trouve à l´extrémité du plateau d´Arc 1800, suivant une orientation plus tournée vers le sud et l´ouest que les quartiers du Charvet et du Villard, dans un secteur assez boisé d´épicéas. La topographie offrait des difficultés pour composer un plan d´urbanisme concentré permettant une organisation « intégrée » de la station, comme ce fut fait pour les deux autres quartiers. Plusieurs projets ont pu être étudié. Mais le choix s´est finalement porté sur une composition totalement différente de celle retenue jusque-là. Le quartier de Charmettoger est composé comme un « lotissement » rassemblant des réalisations isolées les unes des autres, et dispersées dans la pente. (Ce choix a été adopté afin de répondre à la nouvelle donne économique surgit de la crise de l´immobilier de loisirs née à partir de 1981. Les grosses opérations, nécessitant d´importantes immobilisations financières n´étant plus possible, ce sont de petites opérations réalisées successivement et commercialisées au fur et à mesure qui sont réalisées).
La première opération (lancée en 1984) de Charmettoger a été réalisée en trois petits immeubles (« les Mirantins ») construits de manière très rapprochée, à la manière d´un édifice unique sectionné en trois tranches. Mais dès la seconde opération (lancée en 1985), on revient pour la résidence « Archeboc » à une conception plus massive, dans laquelle tous les studios (122) sont réunis dans un seul édifice.
La résidence « Archeboc» est la seconde opération édifiée au quartier de Charmettoger. Le plan de masse est composé en accord avec la réalisation de l´hôtel Latitude (conçu en même temps que la résidence « Archeboc », et ouvert à noël 1986). Les deux projets sont prévus en prolongement l´un de l´autre, implantés dans la ligne de plus grande pente (perpendiculairement aux courbes de niveaux), suivant les principes développés auparavant au quartier du Charvet ; en partie amont se trouve l´hôtel Latitude, et en partie aval la résidence « Archeboc » ; entre les deux opérations, la voie d´accès du lotissement dessert :
- à l´amont le parking couvert de l´hôtel ;
- à l´aval l´entrée dans la résidence, raccordée avec le parking (hôtel Latitudes) par une passerelle qui traverse la route d´accès du lotissement, et dessert le premier niveau de la résidence « Archeboc ».
La résidence « Archeboc » est composée suivant une disposition des studios de part et d´autre de la coursive centrale. Les façades exposées au sud-ouest, ouvrent vers la vallée de l´Isère assez lointaine. Et les façade nord-est s´ouvrent (en direction des pistes de ski) sur une cour boisée bordée par la résidence les Mirantins.
La résidence « Archeboc » est à proximité du front de neige des Villards et du centre commercial de la station, relié par un chemin piéton depuis la résidence « Mirantins » en contrebas ; l´ accès au domaine skiable est à proximité avec le grand télésiège des « Villards », et le télécabine « Transarc » (qui donne accès directement au domaine skiable supérieur d´Arc 2000). Les retours ski sont directs par gravité depuis les pistes des Villards ou des Tétras.

D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution

La résidence « Archeboc » est composée de deux bâtiments juxtaposés (joint de dilatation) dont les distributions sont complémentaires ;
chacun des deux bâtiments est organisé autour d´une distribution verticale centrale qui distribue de part et d´autre les studios :
-- à l´amont, un bâtiment en angle (deux ailes), composé de 11 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée) ;
-- à l´aval, un bâtiment régulier, composé de 10 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée).
Chaque bâtiment est distribué par une coursive centrale longitudinale (placée perpendiculairement à la pente) qui dessert de part et d´autre tous les studios.
Les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés au sud-ouest, et les autres au nord-est.
Les deux parties de l´immeuble sont juxtaposées, et distribuées verticalement et horizontalement, chacune de la manière suivante :
-- chaque partie de l´immeuble comprend un escalier à double volée placé sur le côté nord-est, laissé ouvert sur l´extérieur, et occupant l´espace de deux travées ;
-- chaque palier d´escalier donne accès à la coursive de l´immeuble, placée avec un décalage d´un demi niveau par rapport aux studios ; d´un côté les studios sont plus haut, de l´autre, les studios sont plus bas de 1,09 m ;
-- les deux cages d´escaliers constituent ainsi une coupure dans la distribution générale de l´immeuble, isolant ainsi quatre groupes de studios.

L´immeuble est composé de plusieurs parties, toutes décalées en hauteur d´un demi-niveau par rapport à la partie voisine ; de l´amont vers l´aval :
-- un bâtiment (5 travées au sud et 4 travées au nord) implanté en prolongement de l´hôtel Latitudes ;
-- une articulation (2 travées), présentant un angle de 45° environ, avec 2 studios au sud et les distributions verticales au nord ;un immeuble (6 travées au sud et 5 travées au nord) ;
-- une articulation (2 travées), avec 2 studios au sud et les distributions verticales au nord ;
-- un bâtiment (6 travées au sud, 4 travées au nord et 3 travées à l´ouest).
À l´amont, la façade pignon permet aux studios placés en extrémité de bénéficier de petits éclairages complémentaires ; à l´aval (bâtiment régulier composé de 10 travées), on a disposé trois largeurs de travées perpendiculaires aux travées courantes, permettant d´offrir sur cinq niveaux des studios orientés sur la vallée ; et à côté, on a placé un escalier collectif de distribution supplémentaire pour desservir l´extrémité de l´immeuble, laissé ouvert sur l´extérieur (comme les autres escaliers.
En volume, l´immeuble se compose de trois parties principales couvertes chacune par une toiture régulière à double versant, avec le faîtage placé dans la ligne de plus grande pente ; seule l´articulation des deux ailes (partie amont), plus élevée que le reste, fait l´objet d´un traitement particulier : toiture à double versant orthogonale aux autre toitures, conçue comme une sorte de grande lucarne de toiture ; à l´aval les travées inférieures plus basses sont couvertes par des toitures à un seul versant, en appentis contre l´immeuble.

E. Référence typologique

La construction est implantée perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain, distribuée par une coursive centrale.
Le type d´immeuble est très proche des immeuble des « Mirantins ».
Avec la réalisation de la résidence « Archeboc», Charlotte Perriand et l´équipe de concepteurs des Arcs poursuivent la mise en oeuvre du nouveau « studios-loisirs » expérimentés dans la réalisation de la résidence les « Mirantins ».
Comme pour les « Mirantins », les principales dispositions d´origine liées à l´organisation interne des édifices sont maintenues, mais le principe du « décalage » entre chaque studio est limité à des parties de l´édifice (trois parties).
Les mêmes dispositions introduites l´année précédente en 1984 aux « Mirantins » sont développées ici, et conduisent à modifier l´allure générale de chaque édifice :
- les dispositions acquises à l´origine de la station et perfectionnées aves les nombreuses opérations sont maintenues :
---- implantation dans la ligne de plus grande pente,
---- coursive centrale, fermée, horizontale pour la distribution des studios, et escalier collectif de desserte,
---- studios répétitifs disposés en mitoyenneté,
---- composition de l´espace à partir d´éléments sanitaires modulables normalisés (salles de bains, cuisine) groupés autour d´une ventilation unique,
---- décalage de 32 cm entre le niveau de la terrasse, et le niveau du logement, avec aménagement d´une banquette réduite.
Les dispositions nouvelles introduites :
---- la volumétrie de chaque réalisation est réduite, en raison de programmes plus modestes ;
---- le studio est composé comme un « chalet », l´espace intérieur étant décalé sur deux niveaux ;
---- tous les studios sont disposés sur un même niveau, sans décalage ni en hauteur, ni en plan ;
---- la volumétrie générale présente plusieurs décalages, correspondant à des décalages de parties complètes de l´immeuble.

F. Evolution

La résidence l´ « Archeboc » présente deux évolutions importantes par rapport aux principes d´origine établi pour les « Mirantins » :
- l´aménagement intérieur de chaque « chalet Charlotte Perriand » est modifié ; le « rangement escalier » est changé de sens, afin qu´il accède en partie centrale de la mezzanine, permettant aux acquéreurs d´aménager deux espaces séparés pour le couchage supérieur ; au lieu de démarrer dans l´entrée et offrir en sous face un espace de rangement pour le coin jour, le « rangement escalier » ouvre dans le coin jour, occupant un espace privilégié ; cette disposition annonce l´organisation de la mezzanine en deux coins nuits séparés avec salle de bains aménagés en 1989 aux Aiguilles de Grive III ;
- les toitures sont multiples, mais composées partout de deux versants réguliers pentus assemblés en faîtage ; tout en utilisant la technique de la double toiture, le projet propose pour la première fois, une disposition plus « classique » pour résoudre la couverture ;
- certains intérieurs ont subi des transformations dans la disposition des équipements ménagers du coin cuisine : disparition du meuble bar et des éléments modulaires de cuisines adapté aux dimensions réduites de l´espace, au profit de mobiliers de cuisine standards.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique, implanté perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est composé de la manière suivante :
les studios sont disposés de part et d´autre de la coursive centrale : 20 travées de studios au sud réparties :
-- 13 travées de studios au nord,
-- 3 travées de studios à l´ouest.

Chaque travée présente une largeur entre murs de refend de 2.96 m (entre axe 3,12 m), une hauteur entre dalle de 3,98 m, et comprend un studio, aménagé sur deux niveaux (dont un de mezzanine réglée à une hauteur de 1,78 m sous plafond) ; de part et d´autre de la coursive, les travées sont partout alignées en plan, chaque studio faisant face à un autre studio ; deux escaliers de distribution sont placés dans deux travées du côté nord, distribuant par tiers les coursives ; et un escalier est placé à l´extrémité côté aval.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refends en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escaliers

Trois escaliers couverts, disposés en demi-hors oeuvre , ouverts sur l´extérieur ; les trois escaliers desservent trois groupes de travées : travées 1 à 2, travées 7 à 9, et travées 15 à 16.

- Travée 1 à 2 :

---- l´escalier occupe la largeur d´une seule travée ;

---- escalier à deux volées droites ;

---- l´escalier est maintenu dans une ossature en bois faite de poteaux verticaux assemblés à chaque niveau de l´immeuble ; il dessert toute la hauteur de la construction ; placé à l´extrémité avale de l´immeuble, il dessert 4 niveaux de logement ; . les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois; les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en bleu, et main courante en bois.

- Travées 7 à 9 :

---- la cage d´escalier est en saillie par rapport au reste du bâtiment ; les deux travées présentant un décalage en plan par rapport aux façades adjacentes ;

---- escalier à deux volées droites ;

---- les paliers sont clos par un bardage bois percé d´une ouverture ;

---- les volées d´escaliers sont ouvertes sur l´extérieur ;

---- l´escalier dessert quatre niveaux de logements ;

---- l´ascenseur est face à l´escalier, côté intérieur, accessible depuis la coursive.

Du fait du décalage en hauteur des différentes parties de l´immeuble, le palier commun de l´ascenseur et de l´escalier est raccordé de chaque côté à la coursive par un escalier de 5 marches (1,09 m, soit un demi niveau bas de chaque logement). Les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois; les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en bleu, et main courante en bois.

- Travées 15 à 16 :

---- le décalage en plan des deux travées par rapport aux façades adjacentes est très prononcé ;

----- la cage d´escalier est en retrait par rapport au reste de l´immeuble, placé dans l´angle rentrant formé par les deux corps du bâtiment ;

---- poteaux porteurs en béton, marches et paliers en béton ;

---- escalier à deux volées droites, avec palier intermédiaire pour chaque volée ;

---- les paliers sont clos par un bardage bois percé d´une ouverture sur l´extérieur ;

---- les volées d´escaliers sont ouvertes sur l´extérieur ;

---- au niveau de chaque palier intermédiaire, accès à l´ascenseur placé en saillie sur la façade. L´ascenseur dessert trois niveaux de logements.

Coursives

Les coursives desservent à l´horizontale les studios disposés de part et d´autre ;

la coursive est fractionnée en trois parties, chacune décalée en hauteur d´un demi niveau les unes par rapport aux autres (1,09 m, soit un demi niveau bas de chaque studio).

Le niveau supérieur de chaque studio (la mezzanine) est prolongé par un espace (rangements) qui surmonte la coursive sur la moitié de la largeur ; chaque morceau de dalle est construit en porte à faux au-dessus de la coursive ; ainsi les coursives ont la même hauteur sous plafond que le niveau bas des studios.

Le sol est recouvert de moquette, type Tapisom.

Les murs sont recouverts d´un crépis grossier blanc.

Les portes des logements sont peintes en rouge.

L´éclairage est indirect installé au niveau de chaque travée, réalisé par des lampes néons fixées aux murs, et protégées par une planche de bois qui dirige la lumière vers le haut et le bas (modèle identique à la résidence « Mirantins ».

E. Terrasse

-Les terrasses sont de conception identique à celles de la résidence « Mirantins » : chaque studio est prolongé par une terrasse d´une profondeur de 1,83 mètre.

La terrasse est décalée par rapport au niveau du studio, d´une hauteur de 32 cm environ ;

l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :

- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,83 m des façades (la largeur des terrasses) ;
- deux solives disposées au niveau de chaque mur de refend, et moisées (fixations par boulons) aux poteaux verticaux ;
- trois solives disposées parallèlement à la façade, et fixées par des fers en U au deux poutres transversales ;
- des planches de mélèze, posées en double épaisseur, disposées perpendiculairement à la façade, en appui sur les trois solives ; les planches sont rainurées pour faciliter l´écoulement de l´eau vers l´extérieur, et réglées avec une très légère pente pour faciliter l´évacuation des eaux pluviales.

La structure d´ensemble est contreventée par un fer plat disposé en sous face du platelage de la terrasse ;

Garde-corps

Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps installés sur les immeubles des « Mirantins », composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.

Le garde-corps est fait en deux parties :
- l´une en ferronnerie peinte en bleu, composée d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;
- l´autre en bois : la main courante ; c´est un madrier de bois placé à l´horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.

Séparation entre les terrasses

Les séparations entre les terrasses des studios mitoyens sont des cloisons en bois. Contre le mur de refend, la hauteur des cloisons est calée sur la hauteur de la mezzanine du logement ; la cloison en forme de trapèze, rejoignant la hauteur du garde-corps.

Les cloisons sont faites de trois épaisseurs de planches :trois planches sur chant, sur lesquelles sont clouées sur chaque face une série de planches espacées, disposées verticalement et en quinconce. La partie supérieure de la cloison est protégée par une pièce de bois en U.

F. Couverture / toiture

La charpente est en bois.

La couverture est un porte-neige en bois.

La toiture comporte trois parties composées de deux pans réguliers assemblés au faîtage ;

le faîtage est perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, identique à celui des coursives intérieures ;

les versants de toiture sont inclinés vers les façades goutereaux, côté nord ou côté sud.

Le faîtage présente trois décrochés, composés en cascade qui suivent le sens contraire de la pente du terrain.

G. Façades et baies

Les façades gouttereaux

Chaque studio est prolongé par une terrasse ; l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » ;
- pour chaque studio, la travée est équipée d´une menuiserie totalement vitrée ; la composition de la façade vitrée pour chaque travée est la suivante :

--- une pièce de bois horizontale au niveau de la mezzanine et trois baies de largeur égale ;
--- en partie basse, deux baies fixes encadrent une porte placée au milieu, pour accéder à la terrasse ;
--- en partie haute, trois châssis fixes.

Des rideaux intérieurs de couleurs jaune et rouge tendus sur toute la hauteur, forment protection.

Pignon aval

Sur trois travées de large, les façades des studios s´élèvent sur rez + 4 niveaux ; sur le reste de la façade :
-- bardage de planches en bois ;
-- un ensemble de poteaux en bois qui soutiennent les volées de l´escalier (en demi-oeuvre), entre lesquels sont placés les garde-corps métalliques peints qui suivent la pente des marches.

Pignon amont

La façade est recouverte d´un bardage de planches de bois placées verticalement.

Deux alignements en colonne de petites baies de proportions verticales pour éclairer le coin cuisine des studios. Chaque baie est conçue en formant un angle par rapport au plan de la façade ; les baies sont de format carré et de petite dimension ;
- double porte d´entrée : au rez-de-chaussée une porte d´entrée de plain pied, protégée par la passerelle supérieure qui ouvre sur une porte accessible au niveau R+1.

H. Intérieur des logements

H.1 - Principe général

Chaque studio est organisé en deux niveaux ;
- les travées sont étroites et hautes (2,96 m x 3,99 m) : le parallélépipède du volume du logement est tourné d´un quart par rapport à un volume utile employé habituellement pour composer un espace de logement ; le volume est donc équivalent aux volumes des studios des immeubles réalisés précédemment, mais avec une surface au sol inférieure, et une hauteur supérieure.
- la grande hauteur permet une disposition sur deux niveaux :

-- décalage en plan des deux niveaux : le niveau bas se développe entre la coursive et la terrasse, le niveau haut entre le milieu de la coursive et le milieu du séjour.

H.2 - Distribution

Au niveau inférieur :

En entrant, on trouve :

- autour de la gaine technique :

---- « la salle de bain normalisée » (équipée d´éléments complets : une baignoire, un lavabo et un WC), avec des parois en tôle émaillée de couleur bleue), fermée par une porte en panneau en bois coulissant laqué de couleur verte ;

---- le « plan de cuisson » composé avec un évier (dessous un réfrigérateur, trois plaques électriques (dessous la machine à laver la vaisselle). Au-dessus ; des rayons de rangement en tôle émaillée blanche. Le fond est protégé par une tôle émaillée vert vif.

- Adossé au mur de refend, le « plan de travail », avec au-dessus et au-dessous des placards fermés par des portes « respirantes ».

- Perpendiculaire au plan de travail, un « comptoir-bar » fait d´un plateau de bois surmontant des rayonnages en bois.

- Face aux pièces humides, de l´autre côté de la « galerie d´accès », ce sont les « vestiaires » : une dizaine de porte-manteaux (deux rangées de plots en bois fixés au mur), puis les rangements sous l´escalier.

L´escalier est économique en espace : c´est un « rangement-escalier » qui prend place dans une trémie découpée dans le plancher du deuxième niveau. Les neuf marches de l´escalier sont formées par les coffres de rangement du couloir, dont la hauteur croît au fur et à mesure que monte l´escalier. Même la première marche, la plus basse, renferme un tiroir. Cette disposition a été inspirée par les maisons traditionnelles japonaises que Charlotte Perriand a beaucoup observé lors de ses séjours au Japon ; l´escalier est accessible depuis le séjour.

- Le séjour : c´est le seul espace qui profite de toute la hauteur du logement (3.96m) ; une banquette-lit est placée le long du mur de refend, du côté de la cuisine. Contre l´autre mur de refend est fixée une banquette en bois faite de 4 madriers espacés. Le dossier composé d´une planche inclinée placée à distance du mur, protège en même temps un éclairage au néon. La table est faite de deux pieds métalliques noirs sur lesquels repose un plateau rectangulaire en sapin.

- La porte est entièrement vitrée comme tout le reste de la façade. Elle est placée au milieu de la façade, et ouvre vers l´extérieur pour réduire l´encombrement ; elle donne accès à la terrasse surélevée par rapport au logement, ce qui permet de loger sous la banquette en bois, un radiateur électrique le long de la façade ; la banquette peut avoir une largeur variable : deux madriers de la largeur du radiateur ou le double, suivant le choix des acquéreurs ;

--- à 2.10 m du niveau inférieur, un plancher en madrier de sapin est fixé par deux IPN fixés aux murs longitudinaux, avec une sous face en lambris de sapin, et recouvert dessus d´une moquette de type Tapisom ; le deuxième niveau a une hauteur de 1.78 m sous plafond.

Au niveau supérieur :

Le deuxième niveau a une hauteur sous plafond de 1.78 m ;

du fait du porte à faux au-dessus de la coursive, la travée est plus profonde qu´au niveau inférieur.

La cloison de l´escalier est un panneau en bois laqué.

L´escalier conduit au milieu de la mezzanine :

-- au fond, c´est le coin des enfants, avec un lit simple ;

-- sur le devant, et contre l´escalier, c´est le coin des adultes, avec un lit double ; avec de part et d´autre du lit, fixés aux murs de refend, une tablette en sapin, avec deux tiroirs. C´est le « bat-flanc » de Charlotte Perriand inspiré par les refuges de montagne.

-- Le côté ouvert du « bat-flanc » est équipé d´une rambarde formant garde corps au-dessus du vide du séjour et aussi banquette pour la mezzanine:

---- des madriers de sapin sont fixés par pièces métalliques aux deux murs de refends,

---- la rambarde est faite de deux madriers horizontaux posés sur chant,

---- au-dessus, ce sont trois madriers horizontaux qui forment banquette ;

---- au-dessus, c´est un madrier posé sur chant, mais décalé par rapport aux madriers inférieurs, qui forme le dossier de la banquette.

H.3 - Mobilier

Moquette au sol ;

l´escalier est éclairé par une applique losange en métal noir et plastique translucide.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

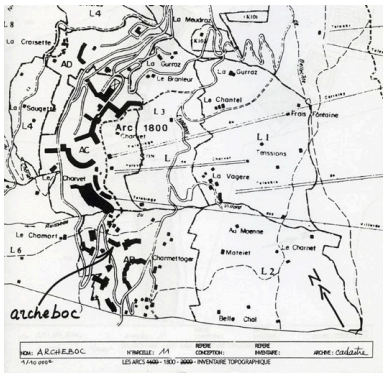

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301349NUD

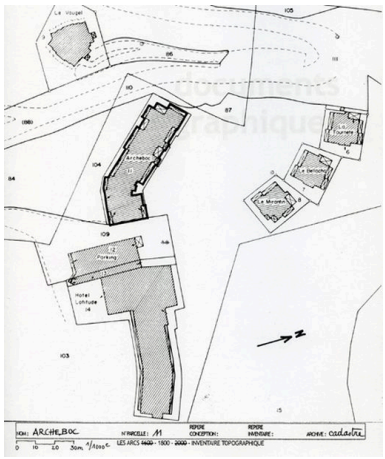

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301348NUD

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301406NUCA

Façade sud-ouest, détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301407NUCA

Pignon aval et façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301408NUCA

Pignon amont et façade sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301409NUCA

Façade nord-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301410NUCA

Les terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301411NUCA

Les terrasses, détail
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301412NUCA

L'escalier extérieur
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301416NUCA

Le hall d'entrée au nord-est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301413NUCA

L'escalier central
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301414NUCA

Le degré entre deux coursives, niveau 3
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301415NUCA

Vue d'ensemble d'un appartement en duplex depuis la fenêtre
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301708NUCA

Un appartement en duplex. L'escalier
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301709NUCA

Appartement. La chambre en duplex
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301711NUCA

Appartement. La chambre en duplex
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301712NUCA

Appartement. La cloison séparant la chambre en duplex de l'escalier
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301715NUCA

Le coin cuisine et le rangement escalier de part et d'autre de la galerie d'accès
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301419NUCA

Le coin cuisine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301417NUCA

Le mobilier de la salle de séjour
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301418NUCA

La chambre des parents
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301420NUCA

La chambre des enfants
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301421NUCA

La rambarde de la mezzanine
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301422NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

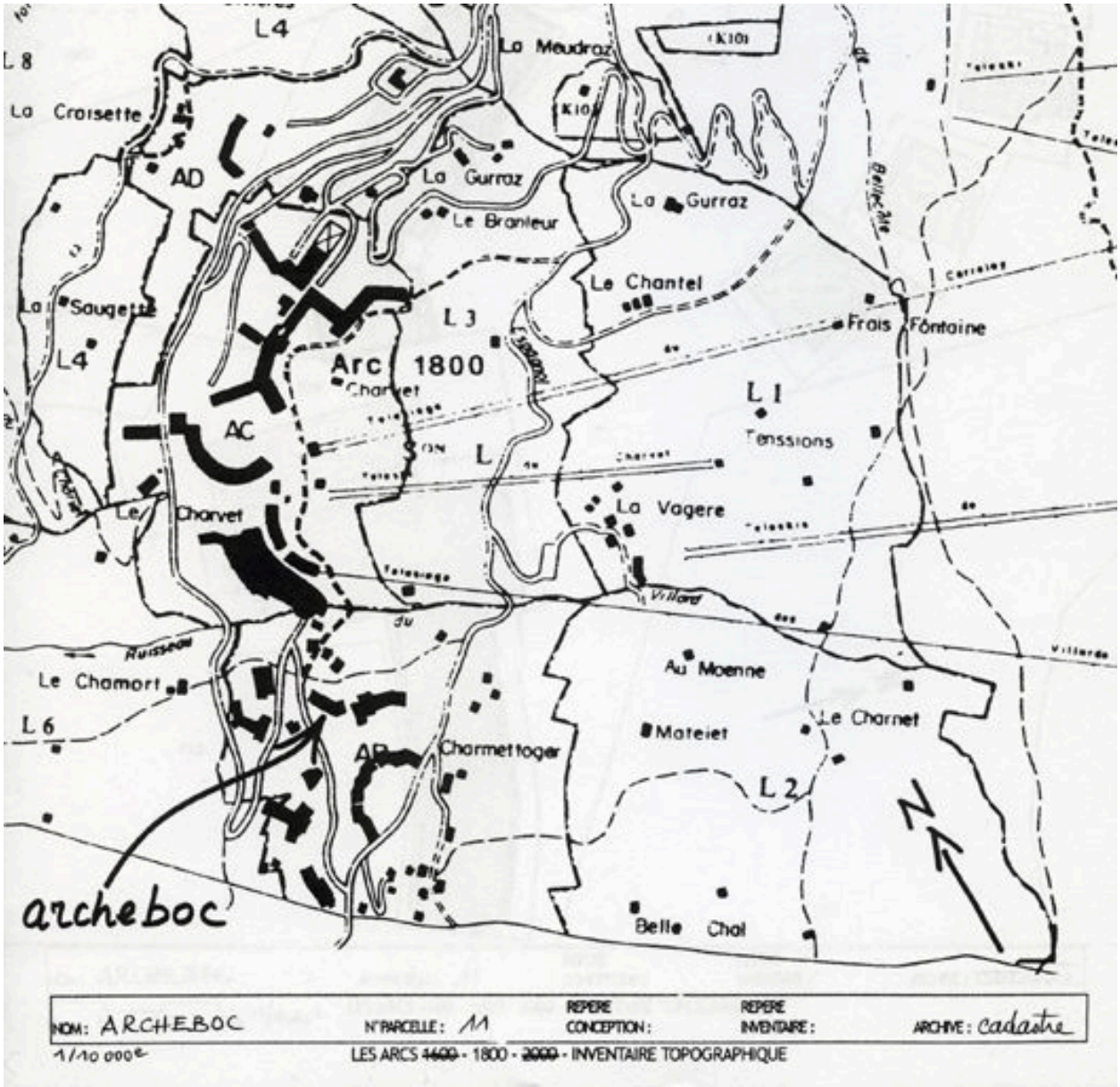

Plan de situation, d'après le plan cadastral, 1992, tableau d'assemblage

IVR82_20057301349NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

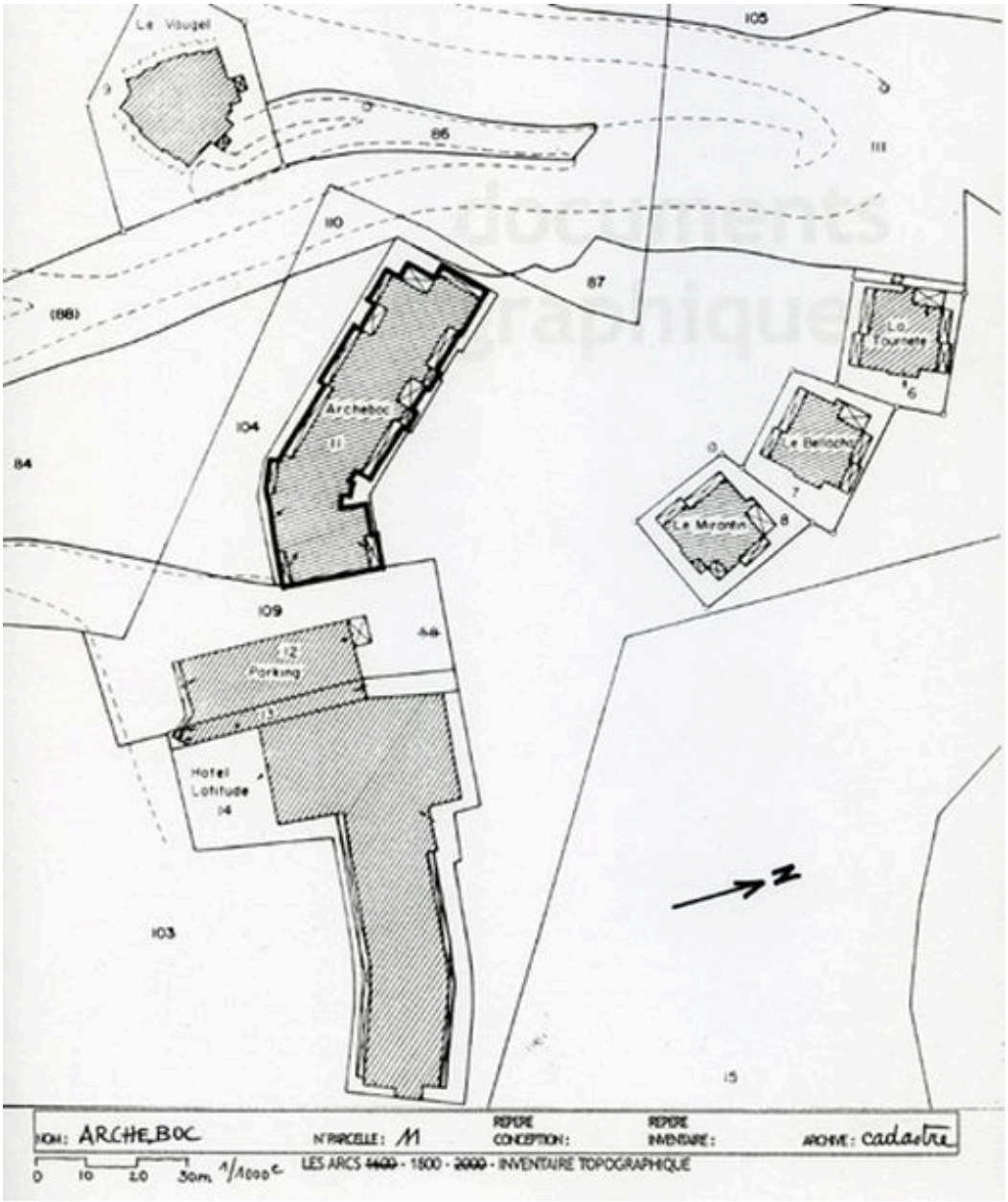

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1992, section AB

IVR82_20057301348NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301406NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud-ouest, détail

IVR82_20057301407NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Pignon aval et façade sud-ouest

IVR82_20057301408NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Pignon amont et façade sud-ouest

IVR82_20057301409NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord-est

IVR82_20057301410NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les terrasses

IVR82_20057301411NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Les terrasses, détail

IVR82_20057301412NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier extérieur

IVR82_20057301416NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le hall d'entrée au nord-est

IVR82_20057301413NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

L'escalier central

IVR82_20057301414NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le degré entre deux coursives, niveau 3

IVR82_20057301415NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue d'ensemble d'un appartement en duplex depuis la fenêtre

IVR82_20117301708NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Un appartement en duplex. L'escalier

IVR82_20117301709NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. La chambre en duplex

IVR82_20117301711NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. La chambre en duplex

IVR82_20117301712NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Appartement. La cloison séparant la chambre en duplex de l'escalier

IVR82_20117301715NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le coin cuisine et le rangement escalier de part et d'autre de la galerie d'accès

IVR82_20057301419NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le coin cuisine

IVR82_20057301417NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Le mobilier de la salle de séjour

IVR82_20057301418NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La chambre des parents

IVR82_20057301420NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La chambre des enfants

IVR82_20057301421NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

La rambarde de la mezzanine

IVR82_20057301422NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation